

FINANCIAL AND
CONSUMER SERVICES
COMMISSION

regulation • education • protection



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS

réglementation • éducation • protection

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À :

LA NORME CANADIENNE 23-101 SUR LES *RÈGLES DE NÉGOCIATION*

ET

L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA NORME CANADIENNE 23-101 SUR LES *RÈGLES DE NÉGOCIATION*

Le 29 juin 2016, la ministre des finances a consenti à l'établissement des modifications énoncées ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 6 juillet 2016.